N°24

Janvier 2019

Lettre d'information de l'Institut International de Recherche sur la Conflictualité

# IiRC'INFO

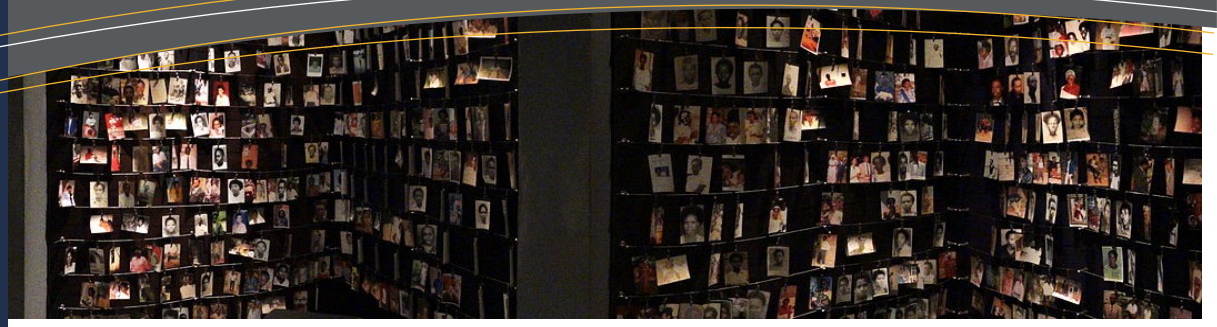

IiRC'INFO est la lettre des nouveautés en ligne des site et blog de la Chaire d'excellence *Gestion du conflit et de l'après-conflit* et de l'*Institut international de recherches sur la conflictualité* (IiRCO)


- Contact :

**Pascal Plas**
Fondation partenariale - Université de Limoges
Directeur de la Chaire d'excellence Gestion du conflit et de l'après-conflit
*Endowed Chair in Conflict Management and Post-conflict Cultures*
Directeur de l'Institut international de recherche sur la conflictualité

Faculté de droit et des sciences économiques de Limoges
5 rue Félix Eboué - BP 3127 - 87 031 Limoges Cedex

Tél : 05 55 14 92 34 - 06 45 82 72 99
Mail : pascal.plas@unilim.fr
Web : https://www.unilim.fr/iirco/
Blog : http://jupit.hypotheses.org
Facebook : https://www.facebook.com/iirco/
Twitter : IiRCO@IiRCO_JPIT


## Focus

### CPI : *No case to answer* pour Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé

Le 15 janvier, la Chambre de première instance I de la Cour pénale internationale a prononcé, à la majorité de ses membres, l'acquittement pour insuffisance des preuves à charge de Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé. L'ancien président de la Côte d'Ivoire et le chef de ses milices étaient appelés à répondre devant la CPI de crimes de guerre et crimes contre l'humanité, dont assassinat, meurtre, et viol, prétendument commis lors des violences post-télectorales ayant ensanglanté le pays entre décembre 2010 et avril 2011 et fait plus que 3000 victimes civiles.

Plus particulièrement, les juges ont retenu que le Procureur n'était pas parvenu à démontrer suffisamment le lien entre les accusés et les événements en cause, ni l'existence d'un plan commun visant, par l'attaque systématique contre la population civile, à maintenir Gbagbo au pouvoir. Il faudra attendre le dépôt des motivations pour connaître plus en détail les raisons qui ont poussé les juges à conclure ainsi. Mais l'on peut dire d'ores et déjà que leur choix risque de raviver les polémiques dont la CPI est depuis un moment l'objet. Cet acquittement accrédite plus que jamais l'image d'« un géant aux pieds d'argile » face aux puissants de la terre.

Abidjan Cocody, siège du FPI, mur peint, 2014 (cl. Clara Sanchiz)

Laurent Gbagbo était en effet le seul chef d'État encore accusé devant la CPI, ce qui rendait ce procès particulièrement important pour asseoir la crédibilité de son action dans la lutte contre l'impunité des crimes de masse, après que le Procureur avait été contraint, en 2014, de retirer les charges contre un autre chef d'État, Uhuru Kenyatta. Mais cette décision menace davantage de frustrer les attentes que la création de la CPI a soulevées. Elle résulte d'une procédure de *common law* – le *no case to answer proceeding*- dont la cohérence avec les buts que la justice pénale internationale s'est fixée avait déjà été largement contestée par rapport à l'application qu'elle avait reçue devant les tribunaux *ad hoc* : si elle stigmatise à juste titre les failles éventuelles du travail de l'accusation et assure le droit de l'accusé à la présomption d'innocence, elle oublie qu'il y a une troisième voix dans la procédure devant la CPI, celle des victimes à laquelle le Statut de Rome commande, aussi, de prêter attention. Aspects sur lesquels l'IiRCO a déjà eu l'occasion de réfléchir lors du prononcé de l'acquittement pour insuffisance des preuves à charge en l'affaire Ruto et Sang https://www.unilim.fr/iirco/2018/02/19/lacquittement-insuffisance-moyens-a-charge-contexte-de-justice-penale-internationale/.

■ **Actualité**

**Révisionisme** : L'essayiste Alain Soral, notamment connu pour ses propos révisionnistes et misogynes, a été condamné à un an de prison ferme pour injure, provocation et incitation à la haine raciale par le tribunal correctionnel de Bobigny, propos tenus sur son site internet à l'encontre de la communauté juive ainsi que d' une magistrate. Il avait été renvoyé par citation directe devant le tribunal par la LICRA qui se réjouit de cette condamnation, tout comme l'Union des étudiants juifs de France, partie civile dans cette affaire. C'est la plus lourde peine prononcée à l'encontre d'Alain Soral, qui avait déjà été condamné à plusieurs reprises pour de semblables déclarations.

■ **Actualité JPIT**

**Colombie** : L'attentat commis, à Bogota contre la plus grande école de police du pays, qui a fait 21 morts et 68 blessés, est l'attaque la plus meurtrière connue depuis l'attentat commis par les FARC en 2003 dans un club privé ; lequel avait fait 36 morts et des dizaines de blessés. S'agissant de ce nouvel attentat, les FARC déclinent toute responsabilité et se disent solidaires des victimes. On peut se demander si un tel événement ne risque pas, toutefois, de remettre en cause le processus de paix engagé en Colombie.

# Parutions

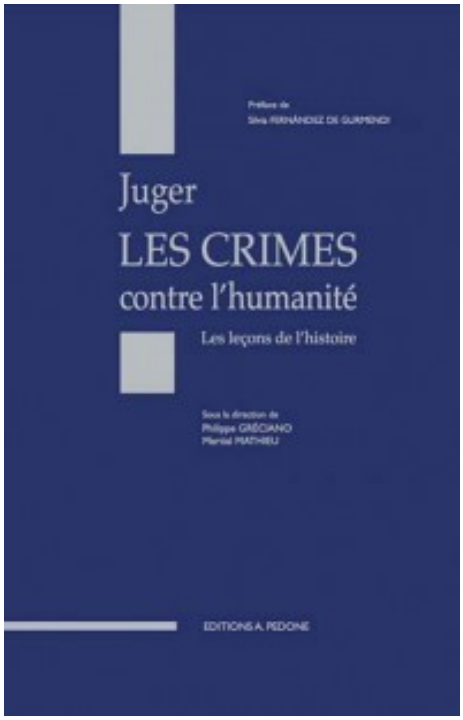


**Gréciano (Philippe), Mathieu (Martial ), *Juger les crimes contre l'humanité. Les leçons de l'histoire,* Pedone, 2018, Collection : Colloque, 294 p., ISBN : 978-2-233-00896-1**

Le colloque dont cet ouvrage rassemble les actes a été consacré aux questions juridiques et diplomatiques soulevées par le jugement des crimes contre l'humanité. La première partie de l'ouvrage replace dans leur contexte historique et politique les problèmes de la définition et de la répression des crimes internationaux, avant d'en offrir une illustration concrète avec le procès de Klaus Barbie, ainsi que celui des dirigeants Khmers rouges et d'Hissène Habré. La seconde partie analyse l'organisation du procès international pour juger ces crimes exceptionnels, en rappelant la compétence de chaque juridiction et celle de leurs différents acteurs, par delà les défis posés par la coopération judiciaire qui demeure la pierre angulaire de ces procès hors du commun. Communications de : Fatou Amadou DIÈYE, Viviane DITTRICH, Alfonso DORADO, Silvia FERNÁNDEZ DE GURMENDI, Amane GOGORZA, Philippe GRÉCIANO, Hans-Dieter HEUMANN, Sébastien LE GAL , Sophie LORRAIN , Ghislain ABANGA, Valérie MALABAT, Paolina MASSIDDA, Martial MATHIEU, Patricia MATHIEU, Marie NICOLAS-GRÉCIANO, Raphaële PARIZOT, Xavier PHILIPPE, Pascal PLAS, Cédric RIBEYRE, Elisabeth SIMONNEAU FORT, Muriel UBÉDA-SAILLARD.

**Gutiérrez Ramirez (Luis-Miguel ), *Justice transitionnelle et Constitution*, Institut Universitaire Varenne, 2018, 645 p., ISBN : 978-2-37032-196-1**

L'analyse spécifique de la justice transitionnelle au prisme du droit constitutionnel comparé permet d'étudier, d'un point de vue théorique et pratique, les rapports peu étudiés par la doctrine entre justice transitionnelle et constitution. Les deux notions interagissent en effet fortement l'une sur l'autre. La présente étude montre que la justice transitionnelle peut - et doit - assurer une sécurité juridique des situations qu'elle régule, à condition de respecter les garanties consacrées par la constitution.

# Bibliothèque Nubar

***Études arméniennes*, n° 11, 2018, « Les massacres de l'époque hamidienne (II) : représentations et perspectives »**

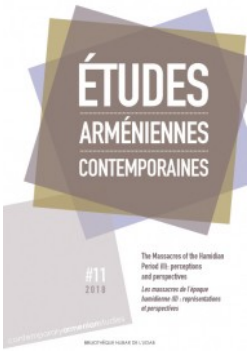


Ce numéro spécial d'*Études arméniennes contemporaines* est une nouvelle fois consacré à l'étude des massacres commis contre les Arméniens de l'Empire ottoman sous le règne du sultan Abdülhamid II dans les années 1894-1897, en prolongement du volume qui l'a précédé dans lequel avaient été privilégiées des études locales ou régionales, fondées sur le croisement de sources officielles ottomanes, européennes et arméniennes ou syriaques. Ce second volume replace la question des massacres de 1894-1897 dans des perspectives plus larges ; il revient en partie à une approche internationale, en s'intéressant aux mobilisations politiques et philanthropiques en Angleterre, en Russie et en Allemagne, à la postérité historiographique de ces massacres, à la transposition enfin de la problématique du « précédent » dans l'étude des violences de masse dans d'autres contextes, comme au Rwanda.

# Colloque

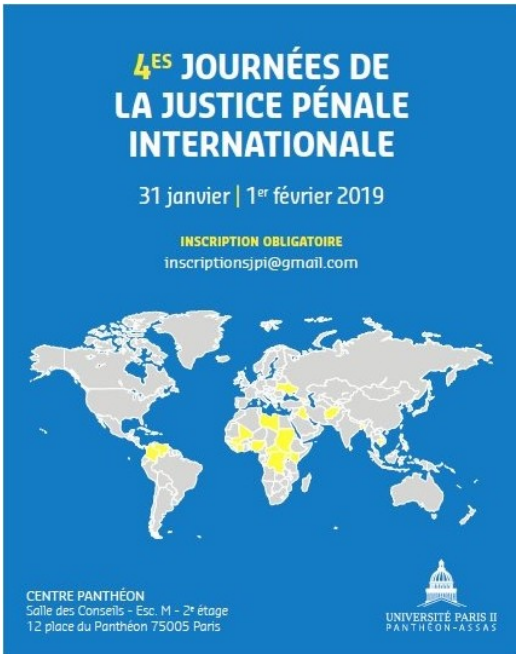


Le Centre Thucydide et le C.R.D.H. organisent les *4ème Journées de la Justice pénale internationale* les 31 janvier et 1er février 2019. Au programme cette année : l'exercice national de la justice pénale internationale avec un focus sur le rôle du Pôle Crimes contre l'humanité, crimes et délits de guerre du TGI de Paris, les défis renouvelés de la Cour pénale internationale, et l'actualité de justice pénale internationale, des tribunaux hybrides à la justice transitionnelle.

Pour en savoir plus, voir le programme

# ONU

Les Nations unies ont déclaré 2019, « année des langues autochtones » Le lancement officiel de cette nouvelle IY2019 met l'accent sur l'importance des langues autochtones pour « la consolidation de la paix et la réconciliation ». Le projet associe l'UNESCO et l'UNDESA et réunit, dans une premier temps, des représentants de différents gouvernements, des peuples autochtones, des membres de la société civile, des universités, des médias, des organisations de l'information et de la mémoire, des agences des Nations Unies, des institutions publiques diverses autour d'un forum mondial pour un débat.
Cette question des langues est particulièrement sensible pour certains états dans lesquels les minorités linguistiques on été stigmatisées et donne lieu aujourd'hui à des processus de réparation à travers des commissions de réconciliation. Au Canada, pays dans lequel une commission de vérité et de réconciliation relative aux pensionnats indiens avait été mis en place, un projet de loi devrait même être voté à l'été 2019, afin de protéger et revitaliser les langues autochtones.

# Anthropologie des conflits

Le rapport coécrit par l'économiste sénégalais Felwine Sarr et l'historienne d'art française Bénédicte Savoy et intitulé "Restituer le patrimoine africain" est présenté sur le continent africain, en premier lieu au Centre de recherche ouest africain (WARC) à Dakar, où l'on vient d'inaugurer le Musée des civilisations noires et où la question de la restitution du patrimoine africain français est particulièrement sensible.

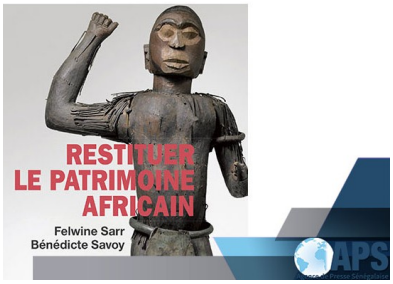


En France le débat reste vif : voir l'éclairage donné par l'émission *L'art et la matière* animée par Jean de Loisy, diffusée sur France Culture et disponible en podcast, avec les interventions d'Honoré Tchatchouang Ngoupeyou (responsable de la *Route des chefferies,* Cameroun), Éric de Chassey (directeur de l'INHA) et Yves Le Fur (directeur du patrimoine, et des collections au Musée du quai Branly-Jacques Chirac).

## ■ Actualité JPIT

**Centrafrique :** Le 3 janvier 2018 plusieurs associations de victimes ont échangé sur les mécanismes traditionnels de règlement de conflit et la justice transitionnelle lors d'une conférence débat : *Les droits de l'homme, droits des victimes*.

Elle était organisée par l'Association des victimes des évènements de 2012-2014. A côté du processus étatique de justice transitionnelle, l'association met l'accent sur le droit à l'assistance juridique et psychologique pour les victimes.

De leur côté, les évêques centrafricains s'interrogent sur la pertinence de l'embargo sur les armes en Centrafrique qui, selon eux, favorise les groupes armés au détriment des forces nationales empêchées de s'approvisionner.

Ils critiquent également la passivité de certains contingents de la MINUSCA et appellent à la coopération des États africains.
Ce sont déjà les évêques qui avaient dénoncé, en 2016, les agressions sexuelles commises en Centrafrique par certains personnels de l'ONU.

■ **Patrimoine en zone de conflit :**

Un appel a été lancé par l'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones de conflits (ALIPH) dont le but est de sélectionner des projets de prévention, protection ou restauration de lieux ou de bâtiments qui ont été endommagés à l'occasion de conflits, notamment en Afrique ou au Moyen

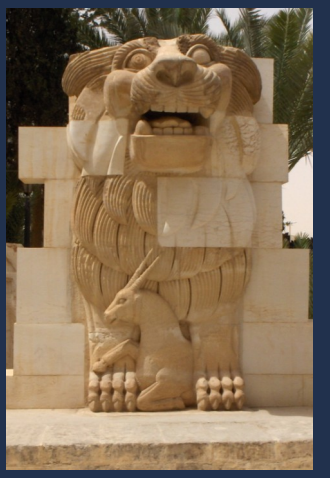

-Orient, mais aussi dans toute région touchée par un conflit. Chaque projet devra être présenté à l'ALIPH par le biais d'une ONG ou d'une organisation internationale expérimentée dans les zones de conflit. Cet appel est ouvert jusqu'au 15 Mars 2019, avec des décisions rendues en juin. L'ALIPH, disposant actuellement de 60 millions de dollars, envisage d'en utiliser 30 millions dans les trois prochaines années.
l'ALIPH accorde également des aides d'urgence, pouvant aller jusqu'à 75 000 dollars, notamment dans le but de reconstruire rapidement des murs ou fenêtres afin de protéger des collections. Elle travaille également, avec d'autres institutions, à

# Archives

**Thiaroye** : Le Comité ad hoc pour la Valorisation des Archives Thiaroye 1944 (COVART 44), créé par arrêté de la présidence sénégalaise du 24 août 2016 ,a organisé à Dakar les 18 et 19 décembre 2018 le colloque *Thiaroye 44, le prix de la liberté (1943-1969)*. COVART 44 est né en 2014, à l'occasion du quinzième congrès de la Francophonie, de la remise par le président François Hollande d'archives numérisées. Leur exploitation doit permettre d'écrire l'histoire de ce drame « sans haine ni esprit de revanche ». Une exposition présentant certaines documents a été organisée dans le même temps au Musée Théodore Monot.
Dans la même logique, les communications présentées au *Forum international de l'IiRCO,* placé sous le haut patronage de l'Ambassade du Sénégal en France, organisé à Limoges en septembre 2018 sur le thème des tirailleurs sénégalais vont être prochainement publiées. L'ouvrage fera l'objet d'une présentation conjointe à Limoges et à Dakar.

**Le Ghetto de Varsovie et la conscience historique des victimes** : à signaler le remarquable documentaire de Roberta Grossmann, *Les archives secrètes du ghetto de Varsovie,* (USA/Allemagne, 90 minutes), fondé sur l'ouvrage de l'historien américain Samuel D. Kassow (Paris, Grasset, 2011), qui retraçait cette aventure singulière du collectif clandestin Oyneg Shabes (La Joie du shabbat) qui, dans l'instant même où le ghetto était assailli, avait eu le souci de préserver les archives des communautés juives et de la tragédie qu'elles subissaient. Ce trésor archivistique, divisé en trois parties, avait été cachés en trois lieux différents, dont deux seulement ont été retrouvés à ce jour.

# Activités de l'IiRCO

■ ***Parution***

***Autour du corps. Corps, droit et mémoires,*** **Plas (Pascal), dir., Limoges (Lavauzelle), 2018, 140 p.**
**ISBN 978-2-7025-1673-**
Publication des Actes des *Rendez-vous de l'IiRCO* qui se sont tenus à Limoges en 2015 et qui ont réuni des juristes, des historiens, des sociologues et des psychanalystes ainsi que des plasticiens.
Dans cet ouvrage on trouvera l'une des premières éditions d'archives de la JPIT, dans la communication de Pascal Plas et Caterina Zomer : « Srebrenica. Massacres, fosses, exhumation des corps, l'apport des archives du TPIY ».

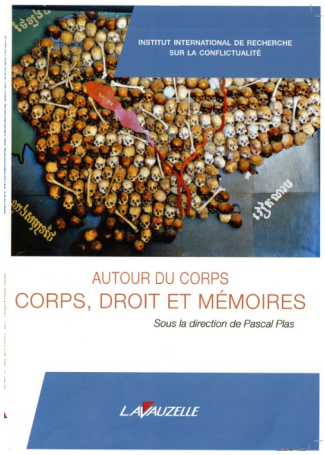


■ **Séminaire *Conflits, doit et mémoires***

A l'occasion de la sortie d'*Autour du corps* et dans le cadre du Séminaire de l'IiRCO, *Conflits, droit et mémoires,* **conférence** de Pascal Texier, le jeudi 31 janvier 2019, Faculté de Droit et des Sciences économiques de limoges, Forum A, amphi. 400 A, 17h15. *L'ordalie du cadavre* ou « cruentation », était encore pratiquée aux États-Unis, à la fin du XIX$^{e}$ siècle. Elle mettait en présence du cadavre de la victime le présumé assassin qui pourra être dénoncé par le saignement du corps. Cette curiosité l'ancienne procédure pénale permet d'interroger toutes les représentations construites autour de la mort et du cadavre.

■ **Texte en ligne**

Caterina Zoemer, Compte-rendu de Florence Bellivier, Marina Eudes, Isabelle Fouchard, *Droit des crimes internationaux,* Paris, PUF, 2018

*Conception et réalisation :*
*Pascal Plas,*
*Pascal Texier,*
*Caterina Zoemer*